

Les sociétés d'assurance-vie, de fiducie et de prêt ont augmenté de 92 p. 100 leurs prêts aux termes de la loi; à la fin de 1960, elles avaient consenti des prêts à l'égard de 21,111 logements, contre 11,015 en 1959. Les banques en ont consenti à l'égard de 45 maisons, contre 14,067 l'année précédente. L'augmentation considérable des prêts des sociétés d'assurance-vie, de fiducie et de prêt tient en partie au changement apporté au taux d'intérêt de la S.C.H.L. Sur la fin de 1959, l'intérêt maximum a été augmenté de 6 à 6¾ p. 100. A l'été de 1960, les disponibilités hypothécaires ont augmenté sensiblement, de sorte que le nouveau taux des hypothèques assurées est devenu plus attrayant et les intéressés ont commencé à investir davantage dans ces hypothèques.

La Société a consenti des prêts directs aux propriétaires à l'égard de 10,168 logements et aux entrepreneurs, à l'égard de 3,693. Les premiers comprennent 560 prêts aux termes de la Partie II de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et 22 prêts à des coopératives. En 1959, les prêts aux propriétaires ont financé 14,559 maisons et ceux aux entrepreneurs, 13,188.

En mars 1960, le Parlement a augmenté de 500 millions la caisse des prêts de la Société, mais le gouvernement a indiqué que les prêts consentis sur ces fonds devaient être bien inférieurs aux 343 millions de 1959. Les exigences relatives aux prêts ont été établies de façon que ces fonds publics moindres répondissent d'abord aux besoins les plus urgents. Seuls y avaient droit ceux dont le revenu annuel ne dépassait pas \$5,000 (\$5,600 dans le cas des familles nombreuses). Le programme de prêts directs a été suivi de près. Lorsqu'il est apparu que la demande du secteur des revenus modiques serait inférieure aux disponibilités, le plafond du revenu a été relevé à \$7,000 et \$7,600. De plus, à cette époque, les constructeurs sont devenus admissibles aux prêts s'ils pouvaient justifier d'acheteurs authentiques. Devant un certain fléchissement de la demande de ceux qui gagnent \$7,000 et afin d'activer les travaux d'hiver, le gouvernement, en octobre, a aboli toutes les restrictions de revenu et a permis aux constructeurs de demander deux prêts pour la construction de maisons-modèles.

25.—Prêts hypothécaires approuvés¹ au titre de la loi nationale sur l'habitation, par mois, 1956-1960

Mois	Nombre de logements				
	1956	1957	1958	1959	1960
Janvier.....	1,245	325	2,786	2,933	110
Février.....	2,067	1,132	5,515	2,395	523
Mars.....	4,101	1,902	6,776	3,559	1,169
Avril.....	5,817	3,083	6,026	6,664	1,611
Mai.....	7,242	4,711	8,989	6,348	3,489
Juin.....	6,873	4,696	9,045	7,069	4,042
Juillet.....	4,795	5,614	9,351	5,857	2,509
Août.....	4,633	3,592	7,874	3,840	3,131
Septembre.....	2,985	4,425	8,234	10,095	5,173
Octobre.....	2,583	10,104	8,614	7,850	5,685
Novembre.....	1,020	7,725	6,559	3,732	6,493
Décembre.....	662	3,365	5,271	584	3,810

¹ Comprend les prêts (directs ou par agent) de la Société centrale d'hypothèques et de logement.